

Note à l'attention des Responsables de pôle

Sous couvert des Directeurs de territoire

Sous couvert de Madame Josette SAGNARD

Saint-Etienne, le 25 juillet 2012

Votre interlocuteur :
Philippe GAUTHIER
Directeur
Vos Réf. :
Nos Réf. : PhG
Tél. : 04 77 49 91 01
Fax. : 04 77 49 91 09
philippe.gauthier@cg42.fr

Délégation à la Vie sociale
Direction

**Conseil général
de la Loire**

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 48 42 42

www.loire.fr

OBJET : Allocations mensuelles

Par note du 10 juillet dernier j'ai demandé la suspension de l'instruction des demandes d'aide financière de type « aide vitale » aux familles sans ressources **au plus tard pour le 1^{er} août 2012** et vous m'avez fait part de vos réserves en invoquant le code de l'action sociale et des familles.

Je vous rappelle que ma note permet tout à fait d'apprécier les situations difficiles **en veillant à la bonne destination des aides attribuées** et, par ailleurs, il ne s'agit que d'une suspension pendant une période donnée, le temps de redéfinir nos modalités d'intervention en cohérence avec les autres acteurs institutionnels et sur des bases plus encadrées, comme le font de nombreux départements.

La période de versement des AM en espèces a permis de constater, (principalement sur le territoire de St Etienne) que le caractère d'aide vitale n'était pas certain pour de nombreuses familles qui ne se sont pas présentées, malgré une relance, du fait de leur absence du département.

Vous comprendrez qu'il n'est pas acceptable que le dispositif Loire incite à certains trafics et nous devons trouver les modalités adaptées pour, effectivement, apporter le soutien nécessaire aux enfants en difficulté.

Parmi les solutions évoquées, le chèque d'accompagnement personnalisé a été étudié mais son utilisation n'apporte toutefois pas toutes les garanties et certains départements évoquent des échanges au marché noir de ces chèques. Des propositions seront formulées à l'Assemblée d'ici la fin de l'année et je vous proposerai, à la rentrée, une séance de travail sur ce thème pour prendre en compte toutes les spécificités de notre département.

Dans l'attente, je vous confirme mes instructions de ma note du 10 juillet.

Le DGA Vie Sociale



Philippe GAUTHIER